

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-106-2024

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ELECTRICITE

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION CHEMIN DES RIOTTIS

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise ARTP – rue du Puits Saint-Vincent – 71 210 MONTCHANIN tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement au réseau d'électricité d'équipements publics pour le compte d'ENEDIS,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier, entre les numéros 10 et 14 du chemin des Riottis

ARRÊTE

Article 1er : Du vendredi 11 octobre 2024 à 8h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, entre les numéros 10 et 14 du chemin des Riottis, :

- Le stationnement sera interdit
- La chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules s'effectuera de manière alternée, par panneaux, sur la voie restée libre

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ARTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 25 septembre 2024

Le Maire,
Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 26 SEP 2024
Le Maire
Raymond BURDIN

